



HAL
open science

LE QUINQUENNAT... ET LA DÉMOGRAPHIE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LE QUINQUENNAT... ET LA DÉMOGRAPHIE. Population et avenir, 2000, 649, pp.3. halshs-01148567

HAL Id: halshs-01148567

<https://shs.hal.science/halshs-01148567>

Submitted on 4 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le quinquennat... et la démographie

par
**Gérard-François
DUMONT**

L'Histoire retiendra notamment de l'année politique 2000 en France la question du quinquennat, le référendum sur la réduction du mandat présidentiel à cinq ans. Or, ce thème pourrait s'appliquer au principal outil périodique de collecte des informations démographiques, le recensement.

Reprenons les arguments du Président de la République française lors de son allocution radio et télédiffusée du 6 juillet dernier annonçant le référendum du 24 septembre.

« La réduction de sept à cinq ans... donnera à notre pays une meilleure respiration démocratique¹ ». Faut-il rappeler que l'écart d'années entre les deux derniers recensements (neuf ans entre 1900 et 1999) a été, hormis les périodes de guerre, le plus long jamais enregistré dans l'histoire des recensements français. Cette longueur a non seulement privé l'information démographique de données plus vite actualisées, mais elle est l'un des éléments expliquant la moindre qualité du recensement de 1999, que personne ne peut nier². Nos ancêtres avaient d'ailleurs bien compris que le système statistique français nécessitait un recensement quinquennal. La décision avait été arrêtée dans une ordonnance de 1822 d'adopter un rythme quinquennal, à partir de 1826, puis toutes les années se terminant par 1 ou 6. Cette règle a été observée jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, sauf les années 1871 (report à 1872), 1916 et 1941 du fait de l'état de guerre amenant l'occupation d'une partie du territoire.

Mais, depuis 1945, la France ne respecte plus le rythme quinquennal, en contradiction avec l'ordonnance de 1822 toujours en vigueur. Il en résulte une méconnaissance accrue de la réalité nationale, régionale et locale, des incertitudes dommageables, et une information fortement appauvrie par une périodicité devenue erratique. C'est pourquoi le Conseil économique et social³ a voté, à l'unanimité, en 1996, le souhait de « retrouver une périodicité régulière de recensements éventuellement allégés ». Appliquant un raisonnement semblable à celui du Président de la République sur le quinquennat présidentiel, il considérerait que la réduction à cinq ans de la durée des périodes intercensitaires donnerait à notre pays une meilleure « respiration » statistique.

Le second argument de M. Jacques Chirac pour le « oui » au référendum du 24 septembre 2000 consiste à permettre aux Français de « participer plus souvent, personnellement et directement, à notre débat public ». Un recensement quinquennal correspond bien à cette démarche. Plus le citoyen bénéficie d'informations démographiques régulières, plus il peut être amené à s'intéresser et à débattre sur les questions démographiques.

Aujourd'hui, on nous parle d'un projet de « recensement renouvelé » qui se traduirait par la publication annuelle des chiffres des populations « légales » des collectivités territoriales. Mais il faut rappeler que ces chiffres, qui ont une valeur juridique puisqu'ils servent à l'application de deux cents textes administratifs, ne donnent aucune information utile sur les mouvements de population. Autrement dit, cet aspect du projet aura peut-être des conséquences (éventuellement néfastes) pour le contribuable, mais aucune utilité pour le citoyen responsable soucieux de participer au débat démocratique dans son pays.

Le troisième argument du Président en faveur du quinquennat, selon le locataire de l'Élysée repose sur le constat « d'une époque marquée par des changements profonds et rapides, partout, en France, en Europe et dans le monde ». Quel bel argument pour justifier que la France améliore son appareil statistique, que les mouvements naturels soient connus plus rapidement, que les mouvements migratoires (internes ou internationaux) quittent la relative opacité qui les caractérise aujourd'hui⁴, comme l'atteste par exemple la lecture des tableaux publiés par l'Office européen de statistique Eurostat.

Le choix des lecteurs de *Population & Avenir*, lors du scrutin du 24 septembre, relève de leur conscience personnelle, reflétant sans aucun doute leur diversité.

En revanche, ils sont sans doute unanimes à souhaiter des améliorations significatives dans la collecte des statistiques démographiques, fidèles à l'héritage de la pensée du premier grand démographe français, Jean-Baptiste Moheau⁵ écrivant en 1778 : « Il ne peut y avoir de machine politique bien montée, ni d'administration éclairée, dans un pays où l'état de population est inconnu ». ●

1. Allocution citée par *Le Monde*, 8 juillet 2000, p. 8.

2. Cf. Moriniaux Vincent, « Quand un professeur de géographie recense », *Population & Avenir*, n° 648, mai-juin 2000, et Dumont Gérard-François, « Les disparus du recensement », *Population & Avenir*, n° 647, mars-avril 2000.

3. *Les spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire*, rapport de Dumont Gérard-François, Editions des Journaux Officiels, Paris, 1996.

4. Malgré les efforts de la Direction des populations et des migrations. Cf. l'article de Jacques Dupâquier dans ce numéro.

5. Moheau Jean-Baptiste, *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, réédition Paris, Ined, 1994.

